

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 novembre 2015**

**Objet : Autorisation générale donnée au Président en matière de marchés publics
passés dans le cadre d'une procédure adaptée**

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six novembre, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Jean-Marie BOST
Mr Yves RAYMONDAUD
Mme Hélène FAIVRE
Mme Hélène ROME
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE
Mr Christian HANUS
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)
Mr Michel JAULIN

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Conseillère Départementale Corrèze
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :

La délibération N°176 du 22 juin 2009 donne autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 206 000 € HT).

Afin d'être en conformité avec le nouveau code des marchés publics il est proposé de réactualiser et reconduire la délibération sus-citée selon les termes suivants :

« donner autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 207 000 € HT) ».

Les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, de reconduire la délibération de juin 2009 en donnant autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 207 000 € HT).

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST

Certifié transmis au représentant de l'Etat le

Publié par affichage le : 19 NOV. 2015

